



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE  
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la  
Commune de L'ILE ROUSSE

Séance publique du  
Jeudi 27 juillet 2017 à 18h00

Date de la convocation : 20 juillet 2017  
Date d'affichage : 20 juillet 2017

SOUS PREFECTURE  
DE CALVI

- 8 AOUT 2017

COURRIER ARRIVEE

| Afférents à l'Assemblée<br>délibérante | Nombre de Membres |          |         |             |
|--|-------------------|----------|---------|-------------|
|  | En exercice       | Présents | absents | représentés |
| 27                                     | 27                | 17       | 6       | 4           |

**Objet de la délibération : Signature d'une convention entre La Poste et la commune de L'île-Rousse pour l'occupation de la salle du Stade Jacques AMBROGI (annexe 2).**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 20 juillet 2017, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, M. COLONNA Nonce-François, Mme FRANCESCHINI Isabelle, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

| MANDANTS                   | MANDATAIRES                        | DATE DE LA PROCURATION |
|----------------------------|------------------------------------|------------------------|
| AMBROGI Stéphane           | ALLEGRINI-SIMONETTI<br>Jean-Joseph | 24.07.2017             |
| ANTONELLI Pierre           | NAPPI Henri                        | 26.07.2017             |
| COLOMBANI Anne-Marie       | AMBROGI Josette                    | 27.07.2017             |
| COLOMBANI-BUISSON<br>Josée | MAUSHART<br>Pierre-<br>François    | 27.07.2017             |

**Absents :** MATTEI Hyacinthe, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGO Annick.

**Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah-Serena SOUSSAN-CASANOVA**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

Que depuis l'article 28 de la loi MACRON N° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié le Code de la Route en y ajoutant les articles L 221-4 à L 221-10 qui prévoient la possibilité de confier la surveillance de l'examen du code de la route à un prestataire agréé par l'Etat.  
Que depuis l'article 28 de la loi MACRON N° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié le Code de la Route en y ajoutant les articles L 221-4 à L 221-10 qui prévoient la possibilité de confier la surveillance de l'examen du code de la route à un prestataire agréé par l'Etat.

Dans ce cadre, La Poste, disposant d'un agrément ministériel, sollicite la municipalité pour la mise à disposition de la salle du stade 2 demi-journées par mois (le mercredi AM).

Le tarif de mise à disposition de la salle du stade sera de 50€ HT la demi-journée.

Le projet de convention prévoit une mise à disposition de la salle du stade au tarif de 50€ HT la demi-journée.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
La proposition est mise aux voix,**

**Ont voté pour : 21**

**Ont voté contre : -**

**Se sont abstenus : -**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération

**DIT** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Île-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
  
J.J. ALLEGKINI-SIMONETTI  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

